



SOMMAIRE

Pépins : Pommes – Poires

Ravageurs

Carpocapse : Fin de vol de G1, début du vol de G2 , nouvelles éclosions.

Petite tordeuse des fruits : Nouvelles captures.

Eulia : Diminution des captures.

Capua : Faibles captures.

Pandemis : Diminution des captures.

Tordeuse rouge des bourgeons : Diminution des captures.

Tordeuse verte des bourgeons : Diminution des captures.

Sésie : Captures localement importantes.

Zeuzère : Nouvelles captures.

Cossus gâte-bois : Nouvelles captures.

Pathologies

Tavelure : conditions favorables aux repiquages.

Maladies de conservation : monilioses observées en verger.

Noyaux : Prunes – Cerises

Ravageurs

Carpocapse des prunes : Diminution de la pression.



Crédit photographique FREDON Hauts-de-France

Ravageurs

Carpocapse (*Cydia pomonella*)

Carpocapse adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Arrageois, Thiérache et La Bassée** ;
- Captures **de 0 à 10 individus** ;
- **20% des parcelles** du réseau concernées.

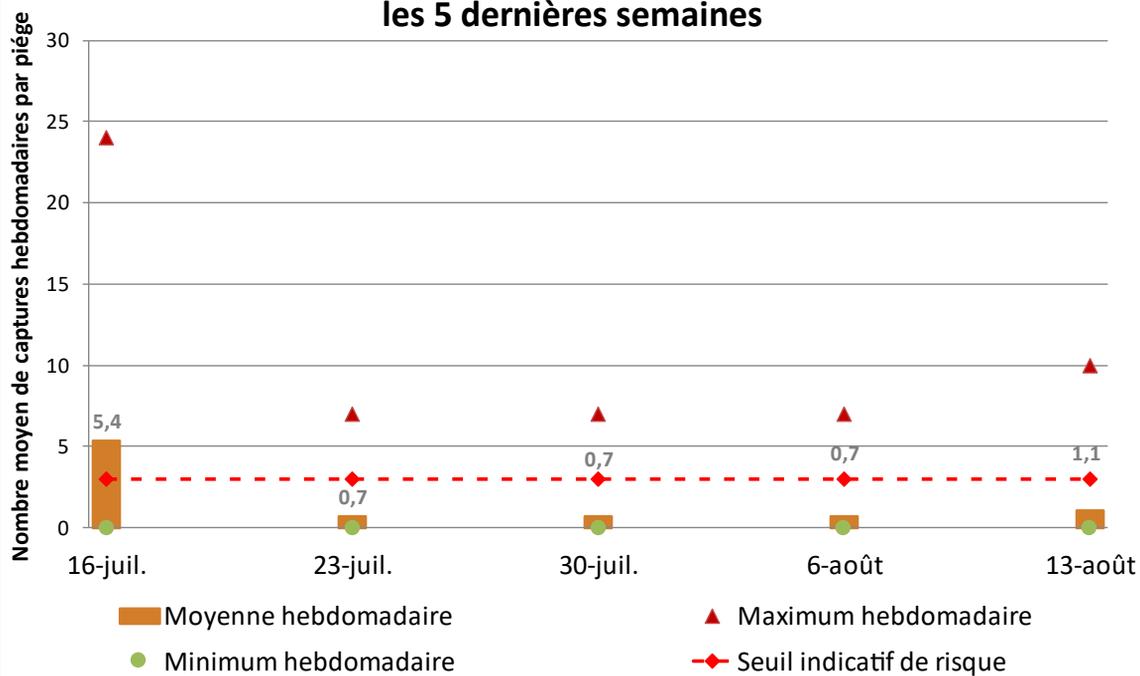
Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans le secteur **La Bassée**.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de Carpocapse sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha ;
- 4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha ;
- 5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha ;
- 6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha.

Accouplements



Etat des lieux en parcelle :

- Conditions favorables aux accouplements sur la majorité des secteurs excepté dans le Montdidérien et Soissonnais au cours des derniers jours ;
- Période de référence sélectionnée : **3-4 août et 11-12 août.**

Analyses des risques :

- Au cours de la semaine passée le secteur présentant des populations dépassant le seuil indicatif de risque est **La Bassée.**

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés et relevés régulièrement afin de comparer les captures aux conditions d'accouplements.

Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	30/07/2024	31/07/2024	01/08/2024	02/08/2024	03/08/2024	04/08/2024	05/08/2024	06/08/2024	07/08/2024	08/08/2024	09/08/2024	10/08/2024	11/08/2024	12/08/2024
	Flandre Maritime (59)													
Flandre Intérieure (59-62)														
Lille Sud (59)														
Montreuillois (62)														
La Bassée (59)														
Hainaut (59)														
Abbevillois (80-62)														
Arrageois (62)														
Cambrésis (59)														
Avesnois (59)														
Amiénois (80)														
Thiérache (59-02)														
Picardie Verte (80-60)														
Neslois (80-60-02)														
St Quentinnois (02)														
Laonnois (02)														
Montdidérien (80-60)														
Soissonnais (60-02)														
Senlisien (60)														
Omois (02)	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA	DNA

Seuil indicatif de risque :

- Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



DNA : données non accessibles, problème technique / DNE : données non évaluables



Etat des lieux en parcelle :

- De nouvelles **pontes** sont désormais **écloses** ;
- Les prochaines éclosions sont attendues à partir du **14 août**.

Gestion des risques :

- Il est important de suivre les pièges à phéromones afin d'identifier au mieux les périodes à risque ;
- Les prochains bulletins annonceront l'évolution des incubations.

	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		
Flandre Maritime (59)	du	21-juil	au	22-juil.		Amiénois (80)	du	21-juil	au	22-juil.	03-août
	du	28-juil	au	29-juil.			du	26-juil	au	27-juil.	8-août
	du	03-août	au	4-août	14-août		du	03-août	au	4-août	16-août
Flandre Intérieure (59-62)	du	21-juil	au	22-juil.	3-août	Thiérache (59-02)	du	21-juil	au	22-juil.	3-août
	du	28-juil	au	29-juil.	11-août		du	26-juil	au	27-juil.	08-août
	du	03-août	au	4-août	14-août		du	03-août	au	4-août	16-août
Lille Sud (59)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	Picardie Verte (80-60)	du	21-juil	au	22-juil.	02-août
	du	27-juil	au	28-juil.	9-août		du	28-juil	au	29-juil.	11-août
	du	03-août	au	4-août	15-août		du	03-août	au	4-août	16-août
Montreuillois (62)	du	21-juil	au	22-juil.	3-août	Neslois (80-60-02)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août
	du	28-juil	au	29-juil.	12-août		du	28-juil	au	29-juil.	10-août
	du	03-août	au	4-août	16-août		du	03-août	au	4-août	15-août
La Bassée (59)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	St Quentinnois (02)	du	21-juil	au	22-juil.	02-août
	du	26-juil	au	27-juil.	7-août		du	27-juil	au	28-juil.	9-août
	du	03-août	au	4-août	15-août		du	03-août	au	4-août	16-août
Hainaut (59)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	Laonnois (02)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août
	du	28-juil	au	29-juil.	10-août		du	28-juil	au	29-juil.	10-août
	du	03-août	au	4-août	15-août		du	03-août	au	4-août	15-août
Abbevillois (80-62)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	Montdidérien (80-60)	du	21-juil	au	22-juil.	02-août
	du	27-juil	au	28-juil.	10-août		du	27-juil	au	28-juil.	8-août
	du	03-août	au	4-août	16-août		du	03-août	au	4-août	15-août
Arrageois (62)	du	21-juil	au	22-juil.	3-août	Soissonnais (60-02)	du	21-juil	au	22-juil.	02-août
	du	28-juil	au	29-juil.	11-août		du	28-juil	au	29-juil.	10-août
	du	03-août	au	4-août	16-août		du	03-août	au	4-août	15-août
Cambrésis (59)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	Senlisien (60)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août
	du	28-juil	au	29-juil.	10-août		du	28-juil	au	29-juil.	10-août
	du	03-août	au	4-août	15-août		du	03-août	au	4-août	15-août
Avesnois (59)	du	21-juil	au	22-juil.	2-août	Omois (02)	du	21-juil	au	22-juil.	DNA
	du	28-juil	au	29-juil.	10-août		du	28-juil	au	29-juil.	DNA
	du	03-août	au	4-août	15-août		du	03-août	au	4-août	DNA

IC : Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions
 AP : Avortement Probable : délai d'incubation supérieur au maxima biologique

Retrouvez toutes les explications des tableaux carpocapse dans la fiche « OAD : Modèle Carpocapse DGAL-Onpv Carpocapse des pommes et des poires *Cydia pomonella* » ou en suivant [ce lien](#).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Etat des lieux G1 :

- Fin des **émergences de G1 : 100% sur tous les secteurs** ;
- Vers la fin des **éclosions de larves de G1 : 99% en moyenne** (min 94%, max 100%).

Analyse des risques G1 :

- Les **captures** d'individus de **première génération** sont **terminées** ;
- **Attention cependant aux éclosions des dernières larves de G1** qui se poursuivent selon les secteurs.

Gestion des risques G1 :

- La **stratégie de gestion** concerne encore la **G1 pour les secteurs dans lesquels les éclosions de G1 ne sont pas terminées**.

Etat des lieux G2 :

- Le **vol de G2 a débuté sur l'ensemble des secteurs** selon la modélisation ;
- Prévisions de **l'importance du vol de G2** (selon la modélisation) : de **10 à 46%** de la population finale de G1 selon les secteurs ;
- Les **éclosions de larves de G2** ont débuté dans les secteurs **La Bassée, Hainaut, Neslois, Montdidérien, Soissonnais, Senlisiens et Omois** ;
- **Prévision des prochaines éclosions de G2** : 14 au 28 août.

Analyse des risques G2 :

- Le vol de G2 a débuté sur l'ensemble des secteurs selon la modélisation ;
- La surveillance des pièges permettra d'affiner la stratégie.

Gestion des risques G2 :

- La **stratégie de gestion** concerne désormais la **G2 pour les secteurs dans lesquels les éclosions de G2 ont débuté** ;
- Dans les secteurs en protection directe, la stratégie de protection pour la G2 devra impérativement prendre en compte une **alternance de famille chimique ou de souche** afin de limiter les risques d'apparition de résistance.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Zones géographiques	% d'émergence des adultes de G1	% d'éclosion de larves de G1	Prévision de début de G2 calculs manuels	Prévision de début de G2	Prévision du % total de population de G2 à émerger	% d'émergence des adultes de G2	Prévision de début d'éclosion de G2	% d'éclosion de larves de G2
Flandre Maritime (59)	100%	96%	06-août	11-août	14%	4%	24-août	0%
Flandre Intérieure (59-62)	100%	98%	02-août	07-août	21%	12%	19-août	0%
Lille Sud (59)	100%	99%	30-juil	03-août	27%	20%	15-août	0%
Montreuillois (62)	100%	94%	09-août	13-août	10%	1%	28-août	0%
La Bassée (59)	100%	100%	27-juil	31-juil	35%	31%	12-août	2%
Hainaut (59)	100%	100%	30-juil	03-août	29%	24%	13-août	1%
Abbevillois (80-62)	100%	100%	31-juil	05-août	23%	15%	17-août	0%
Arrageois (62)	100%	96%	06-août	11-août	13%	3%	26-août	0%
Cambrésis (59)	100%	99%	30-juil	03-août	27%	22%	14-août	0%
Avesnois (59)	100%	99%	31-juil	05-août	25%	18%	15-août	0%
Amiénois (80)	100%	96%	06-août	11-août	13%	3%	26-août	0%
Thiérache (59-02)	100%	97%	06-août	10-août	15%	5%	24-août	0%
Picardie verte (80-60)	100%	98%	02-août	06-août	21%	13%	17-août	0%
Neslois (80-60-02)	100%	100%	29-juil	01-août	32%	28%	12-août	1%
St Quentinnois (02)	100%	99%	31-juil	04-août	25%	19%	14-août	0%
Laonnois (02)	100%	100%	30-juil	03-août	29%	24%	14-août	0%
Montdidérien (80-60)	100%	100%	28-juil	01-août	35%	30%	12-août	3%
Soissonnais (60-02)	100%	100%	30-juil	03-août	30%	24%	13-août	1%
Senlisien (60)	100%	100%	23-juil	28-juil	46%	42%	08-août	11%
Omois (02)	100%	100%	27-juil	31-juil	37%	33%	11-août	3%



Petite tordeuse des fruits adulte

Etat des lieux en parcelle :

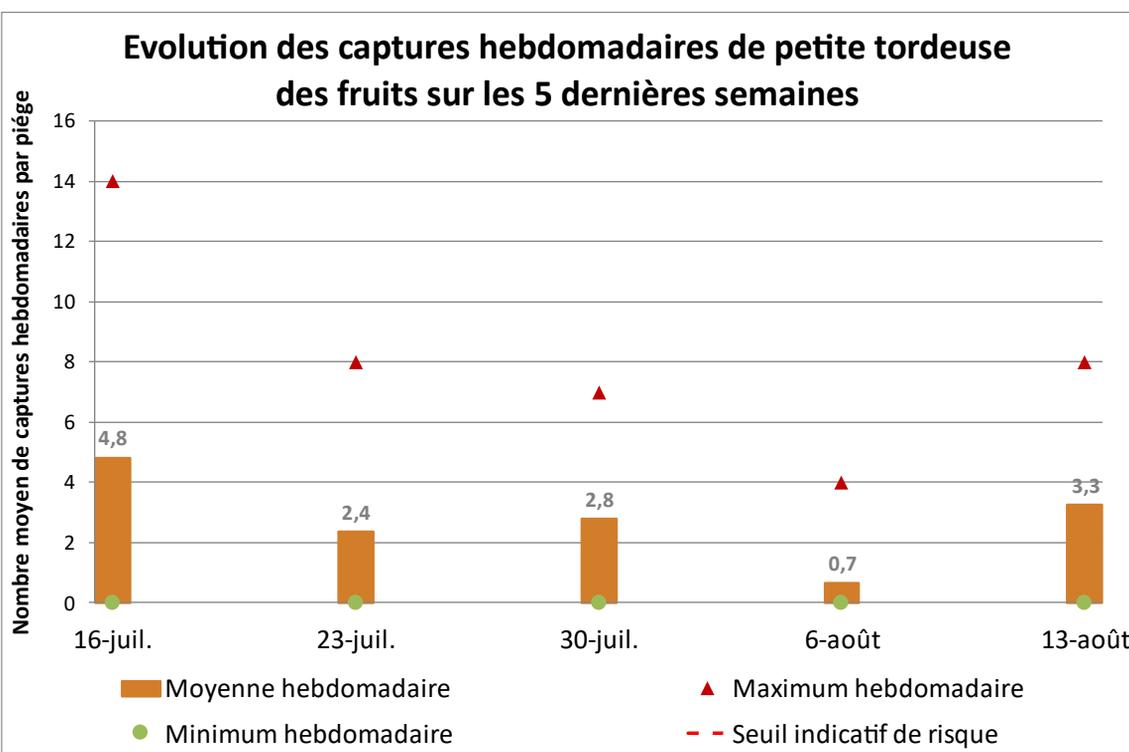
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Intérieure, Thiérache et Neslois** ;
- Captures **de 0 à 8 individus** ;
- **50% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dans les parcelles à fort historique de captures, la période est à risque et doit être prise en compte dans le raisonnement de la protection des parcelles.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Eulia

Etat des lieux en parcelle :

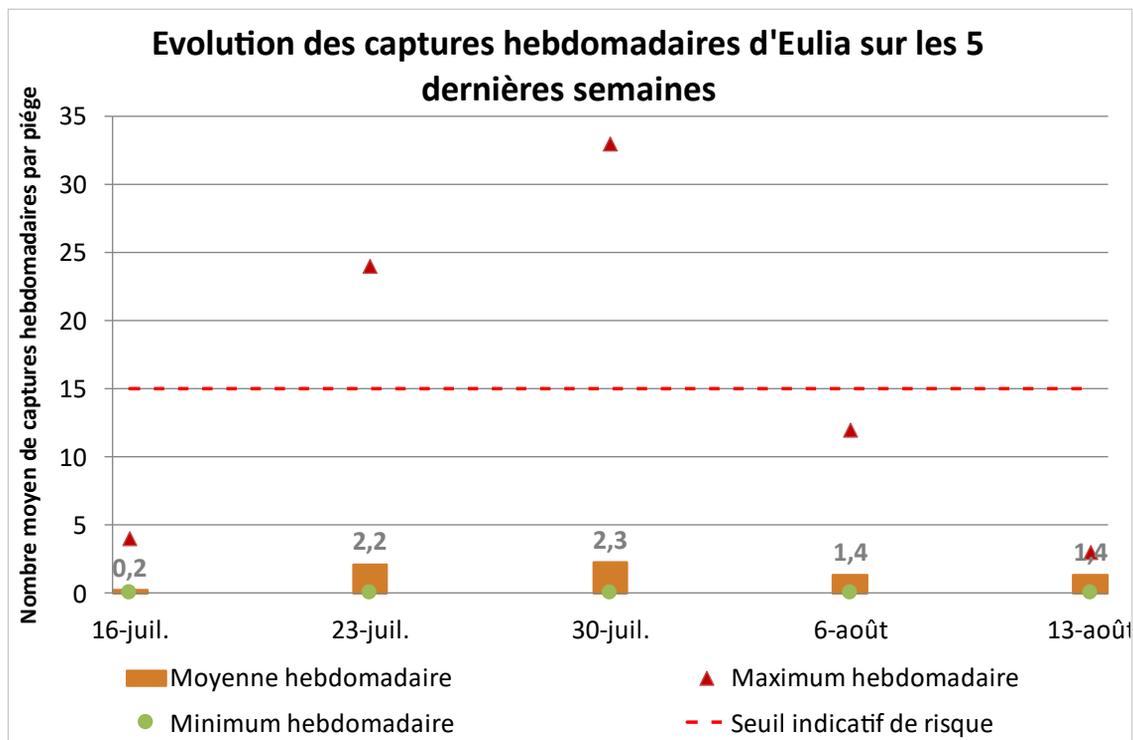
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Thiérache, Neslois, Avesnois et La Bassée** ;
- Captures de **0 à 12 individus** ;
- **63% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol. Pour le second vol capture de 15 individus par semaine (seuil validé en Italie).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Capua

Etat des lieux en parcelle :

- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Neslois et La Bassée** ;
- Captures **de 0 à 3 individus** ;
- **14% des parcelles** du réseau concernées.

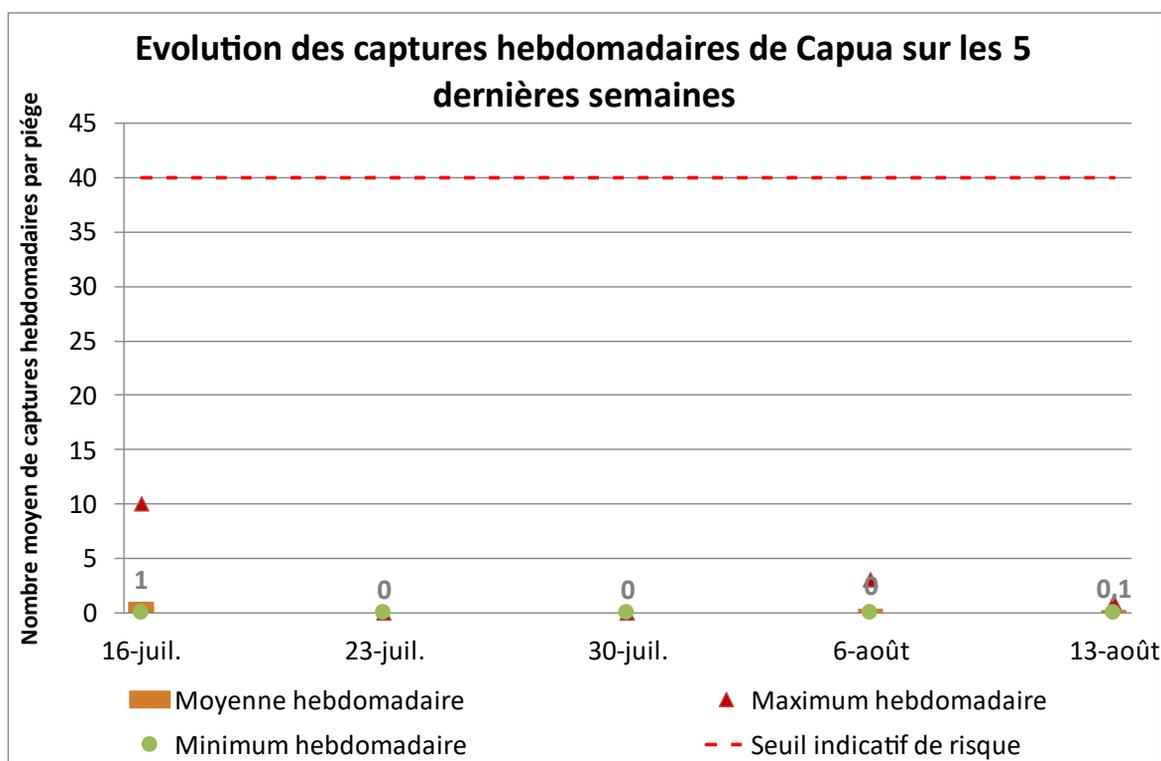
Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de Capua sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

40 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Pandemis adulte

Etat des lieux en parcelle :

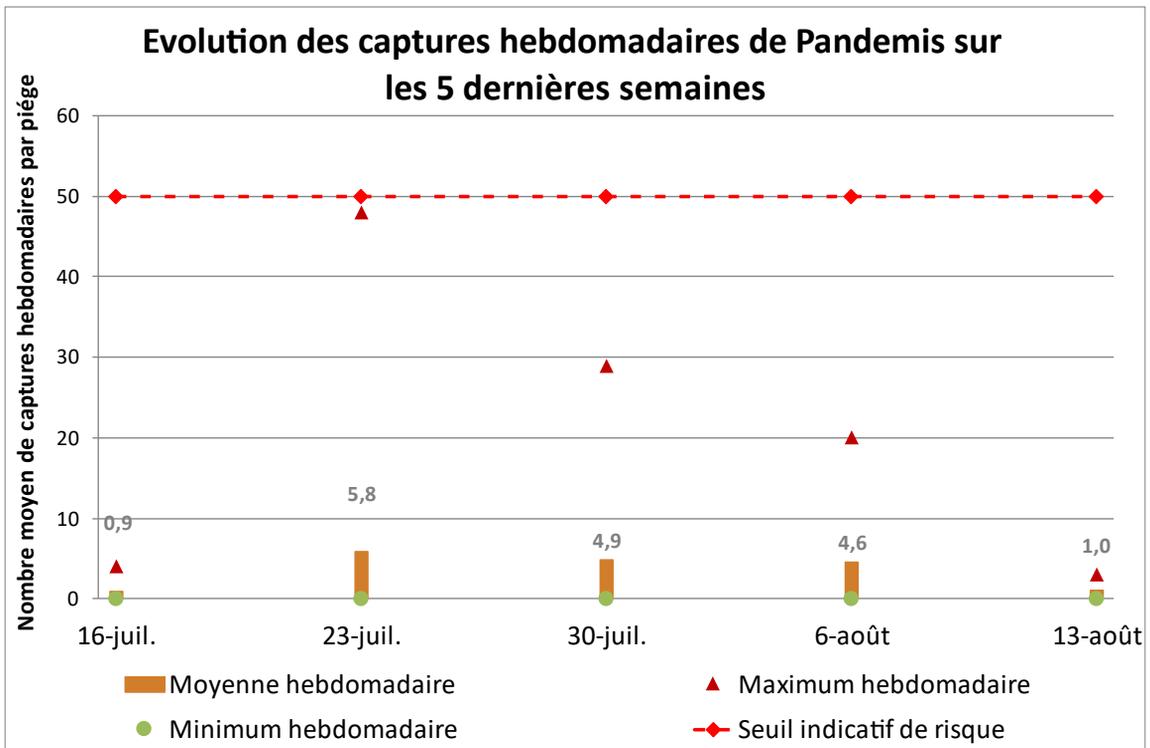
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Flandre Intérieur, Abbevillois, Arrageois, La Bassée et Neslois** ;
- Captures de **0 à 20 individus** ;
- **90% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Tordeuse rouge des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

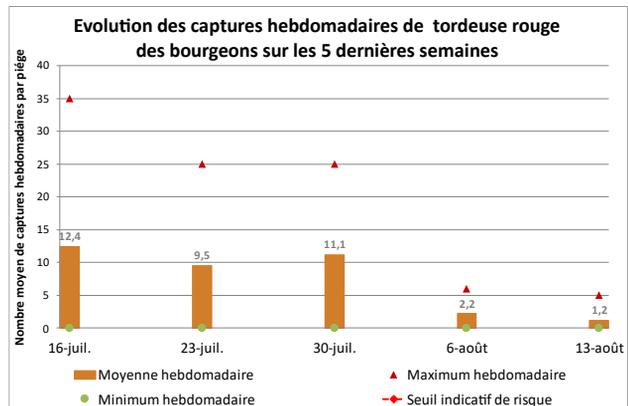
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime et La Bassée**;
- Captures de **2 à 6 individus** ;
- **40% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Diminution globale des captures.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.



Tordeuse verte des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

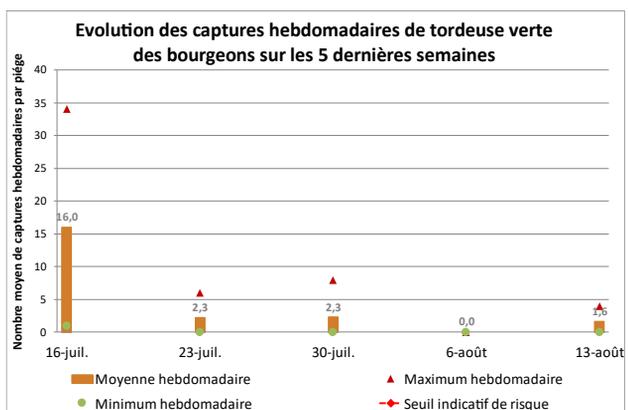
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Thiérache, Avesnois et Neslois** ;
- Captures de **0 à 4 individus** ;
- **80% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Captures globalement stables.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.





Sésie du pommier adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Au cours des deux dernières semaines : captures dans le secteur **Flandre Maritime** ;
- Captures **de 0 à 20 individus** ;
- **25% des parcelles.**

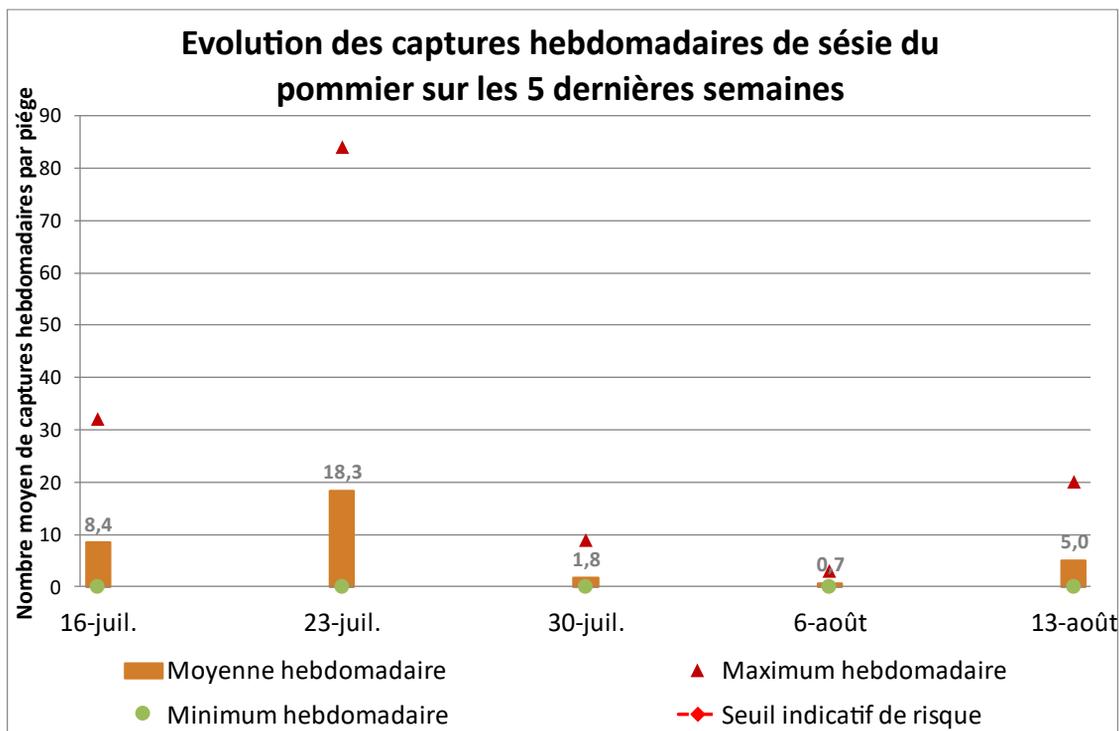
Analyses des risques :

- Situation à surveiller dans le secteur **Flandre Maritime.**

Gestion des risques :

- Pensez à installer, les pièges alimentaires dans les parcelles dès les premières captures ;
- Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (*essais de piégeage massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON HdF, cf. fiche technique disponible en ligne*).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles ;
- 200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans.



Zeuzère adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Flandre Intérieure, Abbevillois et Neslois** ;
- Captures de **0 à 8 individus** ;
- **40% des parcelles**.

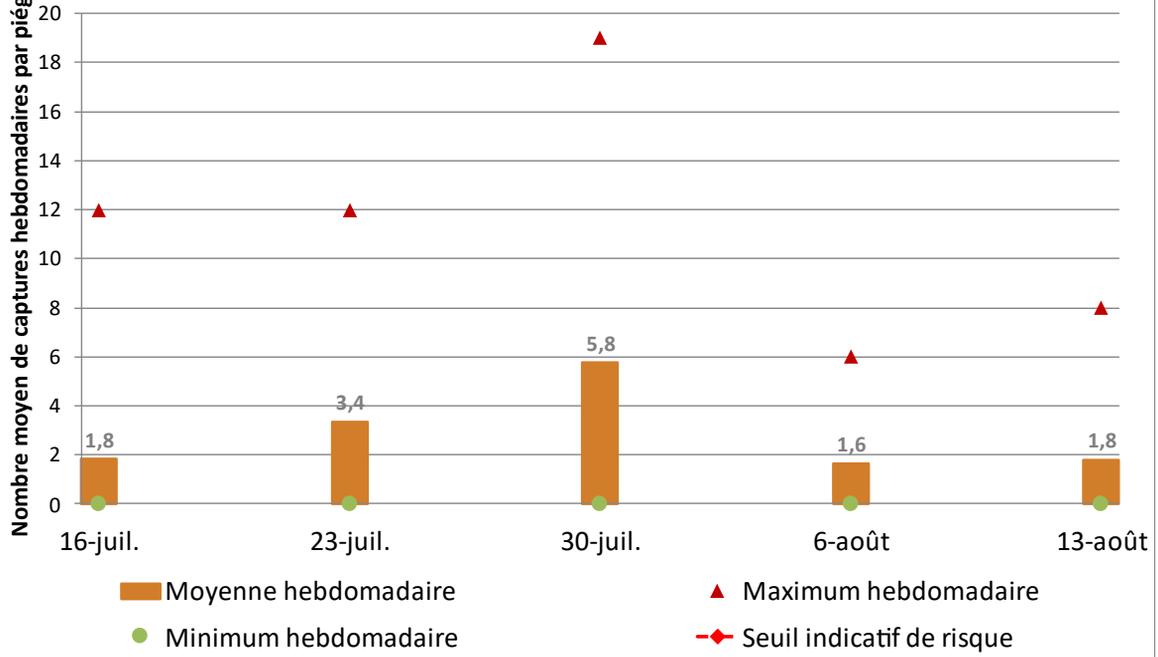
Analyses des risques :

- **Aucun dépassement du seuil** indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de zeuzère sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées sur 50 arbres.



Cossus adulte

Etat des lieux en parcelle :

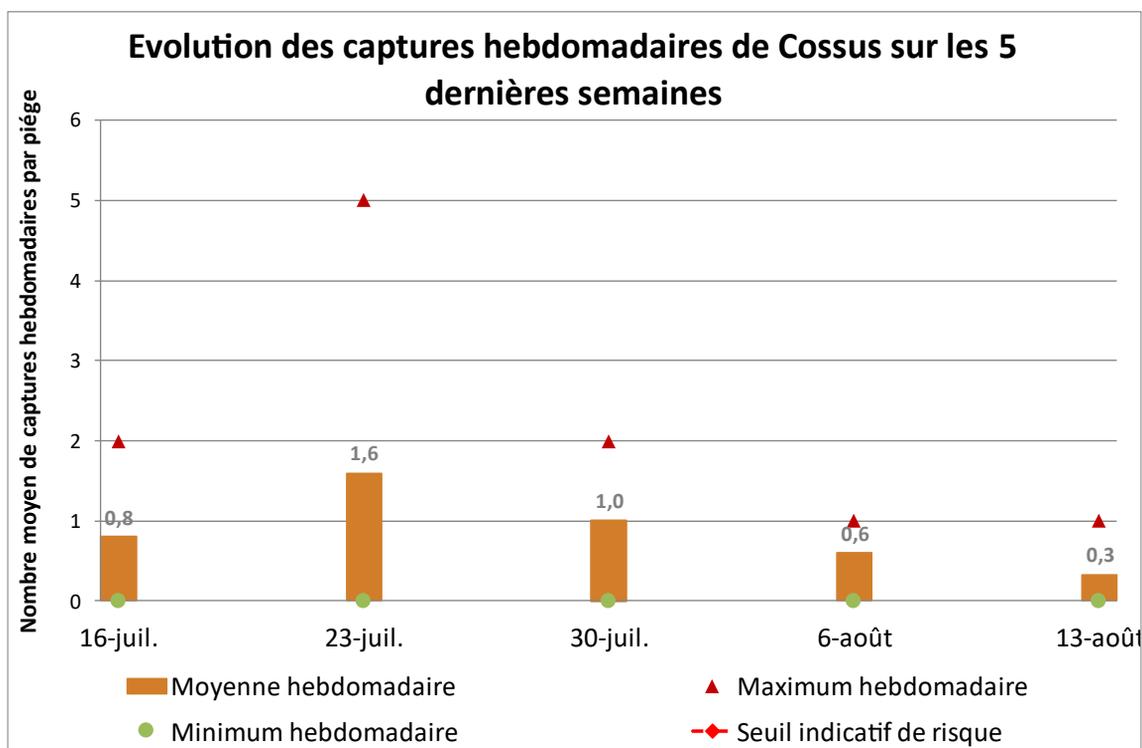
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans le secteur **Flandre Maritime** ;
- Captures de **0 à 1 individus** ;
- **33% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Pour les parcelles sensibles, le piégeage massif doit être mis en place.

Gestion des risques :

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Tavelure



Tavelure sur fruit

Etat des lieux en parcelle :

- **Sortie de tache sur feuille** constatée au cours de la semaine passée dans les secteurs **Thiérache, Arrageois et Soissonnais** sur **100% des parcelles concernées** ;
- Observation de **contaminations sur fruit** dans l'**Arrageois et Soissonnais** sur **33% des parcelles concernées**.

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	6-août	13-août	Tendance /S-1	6-août	13-août	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,3	1,0	↗	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)						
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)						
La Bassée (59)						
Hainaut (59)						
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	2,0	6,0	↗	3,0	5,0	↗
Cambrésis (59)						
Avesnois (59)						
Amiénois (80)						
Thiérache (59-02)	11,3	11,0	↘	1,0		
Picardie Verte (80-60)						
Neslois (80-60-02)						
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)						
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)						
Soissonnais (60-02)	10,0			5,0		
Senlisien (60)						
Omois (02)						

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Maladies de conservation



Contamination au verger



Parasites de blessures



Parasites latents

Parasites de blessures



Alternaria sp.



Phoma herbarum



Penicillium expansum



Botrytis cinerea



Cladosporium herbarum



Cyindrocarpon mali

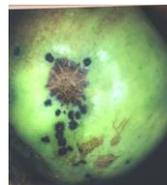
Désordres physiologiques



Echaudure de sénescence



Monilioses

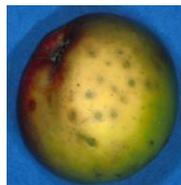


Tavelure



Gloeosporioses

Désordres physiologiques



Bitter-pit

La maîtrise des maladies de conservation comporte en plus des actions spécifiques signalées pour chacune d'entre-elles, des **mesures prophylactiques générales incontournables** pour atteindre une efficacité optimale. Parmi ces mesures citons :

- **La réduction de l'inoculum** : il est important de limiter les sources de contaminations. Pour ce faire, l'élimination et l'exportation des fruits momifiés, des parties ou rameaux chancreux...est à mettre en œuvre avant la récolte ;
- **Le choix de la période de récolte** : de nombreux pathogènes nécessitent une forte hygrométrie voire des précipitations pour contaminer les fruits. De ce fait, le choix de la période de récolte influencera l'ampleur des contaminations. Il est donc nettement préférable d'aborder la récolte en évitant les périodes pluvieuses ou de reporter la récolte des variétés sensibles au profit d'une moins sensible, (voir [pages 28 à 33 du guide TransBioFruit](#), par exemple) ;
- **L'état sanitaire des locaux et du matériel** : les locaux de conservation, le matériel de stockage tout comme celui utilisé durant la récolte sont d'autres sources non négligeables de contaminations. C'est pourquoi une désinfection minutieuse de tous les locaux et du matériel (palox, caisses, bag, chaîne de tri...) doit être réalisée, particulièrement en cette année pluvieuse. Pour les locaux, le système de ventilation doit fonctionner durant toute la phase de désinfection. Pour les convoyeurs à eau, le changement de celle-ci doit être opéré régulièrement en exportant dans la mesure du possible l'eau souillée. Une fois cette désinfection réalisée, évitez au maximum les recontaminations, notamment par un transport trop précoce des palox en parcelle etc. ;
- **Les manipulations durant la récolte** : les parasites de blessures sont nombreux. Les blessures peuvent provenir des manipulations durant la récolte : coups (ongles, bagues, ...) chocs (déversement, transport, ...). La manipulation des fruits demandera donc minutie et délicatesse.

Au-delà de ces mesures impératives à une bonne conservation, la protection contre ces divers parasites peut être renforcée par la mise en œuvre d'un **programme de lutte préventif** au moyen de matières actives homologuées à cet usage (Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage). La stratégie à appliquer et à raisonner en fonction de vos propres paramètres :

- **La pression parasitaire** : suite à vos notations à la récolte de l'an dernier vous pouvez estimer le cortège des pathogènes présent sur vos parcelles et la pression qu'il exerce,
- **La durée supposée de conservation** : selon la durée de mise en conservation le programme de protection à mettre en œuvre adoptera, en général, une cadence plus importante en cas de longue période pour se réduire sur les circuits plus courts.
- **Les conditions météorologiques** : les conditions météorologiques du mois précédent la récolte vont considérablement influencer les possibilités de contaminations par les agents pathogènes. Comme indiqué plus haut, 2021 est une année particulièrement favorable à ces pathologies et des premiers symptômes sont déjà visibles.

Vos stratégies doivent prendre en compte dans le choix des spécialités celles qui permettent de respecter les Délais d'emploi Avant Récolte (DAR). Ces derniers sont spécifiques à chaque spécialité et sont mentionnés sur les étiquettes. Les DAR vont directement influencer les LMR (Limites Maximales de Résidus).

Carpocapse des prunes



Carpocapse des prunes

Etat des lieux en parcelle

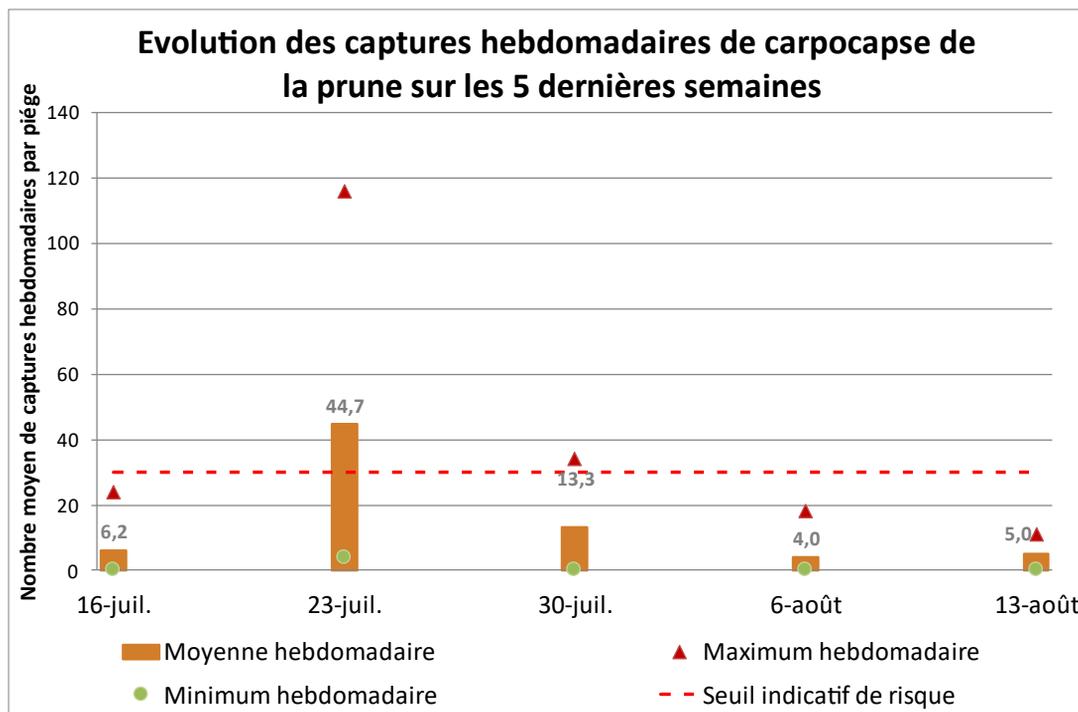
- Au cours des deux dernières semaines : captures dans les secteurs **Thiéraise, Neslois et Avesnois** ;
- Captures de **0 à 8 individus** ;
- **75%** des parcelles du réseau concernées.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

30 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication **d'observateurs**.

Vous êtes producteur, conseiller ou technicien en Hauts de France ;
Vous observez régulièrement vos parcelles ;
Vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs :

Rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier d'une aide à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le dispositif, contactez :

Lauryne POULAIN au 03.21.08.88.77

lauryne.poulain@fredon-hdf.fr

Ou

Martine DEGUETTE au 03.21.08.88.74

martine.deguette@fredon-hdf.fr

Informations pratiques

Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC :

[Portail | Ecophytopic](#)

Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques ».

Accès aux autres éditions du BSV

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

<http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Prochain bulletin le **27 août**.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteur : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France ; appui à la mise en œuvre des réseaux et observations : [Martine DEGUETTE](#) - FREDON Hauts-de-France

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : Vergers de Saulty, Vergers BIO OUTTERS, De l'abeille au fruit, Sté PCF de Cumont, L'INSTITUT DE GENECH, Jean CORNEE, autres producteurs, techniciens, FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : [Aurélié Albaut](#) - Chambre d'agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](#)